



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DELIBERATION N° 2024-218  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juillet 2024

L'an **Deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de juillet** à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : **29** ayant pris part à la Délibération : **18**

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Mesdames Patricia NOSAL, Anne-Mary PELLIER, Céline SIANO, Déborah MICHEL et Messieurs Daniel LIVON, Arnaud MONTAGNAC qui étaient excusés et avaient donné procuration. Et Mesdames Nathalie GARCIA, Virginie JULIEN et Messieurs Luc RETAIL, Stéphane BURGIO, Jean-François MARZA, absents.

**CONVENTION POUR L'ACCUEIL DE COLLABORATEURS OCCASIONNELS BENEVOLES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Des particuliers peuvent être amenés à apporter leurs concours aux collectivités territoriales. Ces personnes, choisies par la collectivité, ont alors le statut de collaborateur occasionnel du service public.

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des enfants durant le temps d'accueil périscolaire (pause méridienne et garderie du soir), la municipalité a souhaité mettre en place des activités sportives avec l'aide de collaborateurs bénévoles occasionnels

Ces professionnels qualifiés, interviendront sur l'école élémentaire Simone THOULOZE selon un planning défini de 11h30 -12h00 à 13h20 ou 16h30 à 18h20 hors vacances scolaires et jours fériés.

Ces séances se dérouleront à compter du :

- Du 1er octobre 2024 jusqu'au 17 juin 2025 pour l'activité Handball ;
- Du 04 octobre 2023 jusqu'au 12 juin 2025 pour l'initiation au Basket ;
- Du 04 octobre 2023 au 13 juin 2025 pour l'initiation aux échecs.

Diverses situations ludiques seront menées afin de :

- Développer les capacités motrices générales et spécifiques à l'activité ;
- Effectuer un travail dans le domaine du perceptivo-décisionnel.

Créer un environnement ludique et convivial pour permettre aux enfants de découvrir et progresser aux échecs :

- Guider les jeunes joueurs et les aider à améliorer leur jeu et leur stratégie ;
- Animer et commenter des parties amicales donnant l'occasion aux enfants d'apprendre en s'amusant.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 31/07/2024

Reçu en préfecture le 31/07/2024

Publié le 31/07/2024

ID : 013-211300215-20240725-DEL2024218A-DE

**APPROUVE** les conventions de collaborateurs occasionnels ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à l'accueil de ces collaborateurs bénévoles, au sein des services municipaux et tous actes y afférents ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
René-Francis CARPENTIER

